



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	15
POUVOIRS	2
NOMBRE D'ABSENTS	12
NOMBRE DE VOTANTS	17
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à 14h30, le Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 13 mai 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU
- Martine BOUILLARD
- Marie-Pierre DAVID
- Benoît DELATOUCHE
- Jean-Luc DUCERF
- Philippe GALIOTTO
- Jacky GAULLIER
- Bernard GOUIN
- Sylvie HONNEUR-BÔCHER
- Bertrand MASSOT
- Martine MOKHTAR
- Benoît PELLEGRIN
- Jean-Louis RAFFIN
- Damien STEPHO
- Max VAN DER STICHELE

Pouvoirs :

- Evelyne LEFEBVRE a donné pouvoir à M. MASSOT
- Corine LE ROUX a donné pouvoir à M. DUCERF

Excusés :

- François BELHOMME
- John BILLARD
- Ghizlan CHOUAYB
- Alain CONTREPOIS
- Hélène DENIEAULT
- Lydie GUERIN
- Patrick LAFAVE
- Olivier MARCADON
- Jean-Noël MARIE
- Caroline VABRE

Secrétaire de séance :

- Jean-Luc DUCERF

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe,
- Laurent ARCHENAULT, Payeur départemental.

Délibération n° : 2026-D-45
Objet : Médecine préventive – Autorisation de signature de la convention de mise à disposition par la ville de Châteaudun de locaux au sein du Centre de Santé Municipal à Châteaudun



CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2026

Délibération n° : **2026-D-45**

Objet : **Médecine préventive – Autorisation de signature de la convention de mise à disposition par la ville de Châteaudun de locaux au sein du Centre de Santé Municipal à Châteaudun**

Exposé de Bertrand MASSOT, Président,

Depuis le 1^{er} juillet 2023, le Conseil Départemental met à disposition du service de médecine préventive des locaux situés à la Maison Départementale des Solidarités et de la Citoyenneté du Dunois situés à Châteaudun.

Cette mise à disposition n'étant possible qu'une fois par mois, il était nécessaire de trouver d'autres locaux afin de proposer plus de créneaux de visites aux collectivités situées au sud du département mais aussi pour répondre à la demande d'adhésion de la Ville et du CCAS de Châteaudun (soit environ 300 agents).

C'est dans ce contexte que la ville de Châteaudun propose au CDG28 la mise à disposition de locaux au sein du Centre de Santé Municipal, 11 rue de Sancheville, 28200 CHATEAUDUN :

- Un cabinet médical équipé pour le médecin ou l'infirmière,
- Un bureau pour la secrétaire médicale.

Cette mise à disposition, consentie à titre gracieux, est accordée pour 4 jours maximum par mois, le vendredi, et permet d'organiser des visites médicales pour les collectivités adhérentes du sud du département (y compris la Ville et le CCAS de Châteaudun).

Le planning des visites médicales devra être transmis au Centre de Santé Municipal au moins un mois avant.

De plus, le CDG28 s'engage à fournir chaque année une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle.

La convention proposée (voir projet en annexe) prend effet au 1^{er} juillet 2026 et est conclue pour une durée de 3 ans.

Il est donc demandé au Conseil d'administration :

- ▷ d'approuver les conditions de la mise à disposition de locaux par la Mairie de Châteaudun au bénéfice du service de médecine préventive telles qu'elles sont définies dans la convention jointe en annexe,
- ▷ d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention y afférente telle que jointe en annexe.

Les membres du Bureau réunis en date du 7 mai 2026 ont émis un avis favorable.

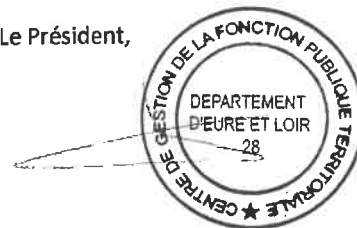
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ▶ D'approuver les conditions de la mise à disposition de locaux par la Mairie de Châteaudun au bénéfice du service de médecine préventive telles qu'elles sont définies dans la convention jointe en annexe,

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 028-282800374-20260522-2026_D_45-DE

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant dument habilité telle que jointe en annexe.

Le Président,



Bertrand MASSOT

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

27 MAI 2026

De la publication le :

28 MAI 2026

Par délégation,

La Directrice générale,

Gabrielle BARRETT-JACQUET

